Coat-Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2019.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Fabien GUYOMARD, Matthieu GOACHET, Michel REPECAUD et Elodie LAMBERT.

Secrétaire de séance : Martial CLAVIER.

ORDRE DU JOUR :

- Rapports d'activité 2018 de la CCPA
- Modification des statuts de la CCPA
- Reversement du Fonds de compensation de la TVA à la CCPA
- Tarifs 2020
- Décision modificative du budget
- Modification du tableau des effectifs
- Convention pour la fourrière
- Manifestation « Paroles en Wrac'h »
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian CALVEZ, Président de la CCPA, d'avoir accepté de venir présenter les rapports d'activités 2018 de la CCPA.

Rapports d'activités 2018

Les rapports ont été adressés aux conseillers, qui ont pu en prendre connaissance. Ils se décomposent en cinq sections : rapport général, SPANC, déchets, eau et assainissement.

Monsieur CALVEZ indique qu'à partir de 2020 les budgets annexes du SPANC et de l'assainissement collectif seront rattachés au budget général.

Il rappelle l'importance des compétences exercées par l'EPCI, notamment dans le domaine de l'eau. A ce sujet, il annonce la future harmonisation des tarifs entre toutes les communes, dans un délai de 6 ans. Il prévoit aussi une hausse assez importante des tarifs de l'assainissement, afin de faire face aux charges.

Il évoque la mutualisation croissante entre les communes et la communauté, le PCAET (plan climat), le contrat local de santé, le G4DEC (économie circulaire), ainsi que les raisons ayant motivé le refus d'intégration dans la métropole brestoise.

Concernant le tourisme, le Président annonce que l'inauguration de l'aménagement de l'Ile Vierge aura lieu le 13 juin 2020, la réception des travaux devant avoir lieu en avril/mai.

En matière économique, il regrette le départ de grandes entreprises, comme Tanguy et la SILL qui n'ont pas trouvé les conditions nécessaires pour maintenir toutes leurs activités sur le territoire. Le très haut débit devrait être une réalité à l'horizon 2026, une participation de la communauté à hauteur de 500 € par local à raccorder ayant été prévue.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devrait pouvoir être approuvé en janvier si toutes les réserves émises suite à l'enquête publique ont pu être levées.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement de la structure, il fait état d'un effectif de 90 agents (1/3 d'administratifs, 2/3 de techniciens). Le budget de la CCPA s'élève à 17 millions d'euros, le budget annexe des déchets étant le plus difficile à gérer en raison notamment du grand nombre de déchetteries et d'aires de dépôts verts sur le territoire.

Il annonce la rénovation et l'extension du centre technique communautaire de Bourg-Blanc en 2020. A son sens, les enjeux majeurs pour l'avenir seront l'environnement et le « vivre ensemble ».

En réponse aux questions de Yann Derrien, Christian Calvez explique que la création de communes nouvelles n'est plus assortie d'incitations financières, ce qui entraîne automatiquement une baisse des projets de fusion. Concernant la possibilité que la gestion de l'eau et de l'assainissement soit assurée par de grands groupes, comme dans nombre d'EPCI, Monsieur Calvez indique qu'actuellement le travail est fait en régie, donne toute satisfaction en terme de qualité et de coût, et qu'en conséquence il n'y a pas de projet d'externaliser la gestion.

Modification des statuts de la CCPA

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCPA faisant suite à celle des statuts du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, dont elle est membre. La modification porte sur le fait d'inscrire au titre des compétences facultatives de la CCPA :

- la lutte contre les pollutions (article L.211-7-6° du CE) et la protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (article L.211-7-7° du CE)
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (article L.211-7-11° du CE).

Reversement du fonds de compensation de la TVA à la CCPA

Le conseil donne son accord sur le reversement à la communauté du F.C.T.V.A. perçue par la commune au titre des compétences eau et d'assainissement sur les exercices antérieurs au 1er janvier 2018, date des transferts.

Cette demande de la C.C.P.A. se basait sur le fait que les excédents (de même que les déficits) de fonctionnement avaient été transférés et qu'il lui semblait normal que s'applique également sur les investissements le principe de spécialité des services publics industriels et commerciaux : l'eau paye l'eau, l'assainissement paye l'assainissement.

Tarifs 2020

L'assemblée fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020 :

OBJET	Tarif
Location des salles Grande salle pour une journée	225.00
Supplément pour chauffage	25
Grande salle pour deux heures	45
Grande salle pour 2 jours consécutifs	375.00 (+ 25)
Petite salle (foyer) pour une journée	80
Supplément pour chauffage	15
Club-house pour une journée	80
Supplément pour chauffage	20
Club-house pour goûter d'anniversaire	40

Cimetière	
Concessions terrain	
Concession simple pour 15 ans	70
Concession double pour 15 ans	110
Concession simple pour 30 ans	140
Concession double pour 30ans	220
Concessions Colombarium	
15 ans	400
30 ans	700
Concessions cavurnes	
15 ans	30.00
30 ans	60.00
Achat de caveau ou cavurne	
Achat d'un caveau	1 000.00
Achat d'une cavurne	270.00
Plaque pour Jardin du Souvenir	100.00
Capture d'animaux	
La capture	50.00
Hébergement, par jour	13.00
Photocopies et télécopies	
Document administratif	0,18
de 1 à 9 photocopies	0,25
à partir de 10 photocopies	0,15
Télécopie reçue ou expédiée	0,25
Bibliothèque	
Abonnement par an et par famille	16
Garderie	
Carte de pointage perdue	5
Mobilier de réception	
Location table de réception	6,00 €
Location banc	2,00 €
Transport (tracteur + remorque)	38,00 € HT

Décision modificative du budget

Le Conseil vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement

Article	Montant
Dépenses	
6413 – Personnel non titulaire	2 000
7391171 – Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs	700
615221 – Entretien des bâtiments publics	- 2 700
Total	**0**

Investissement

Article	Montant
Dépenses	
2041582 – Eclairage public	15 000
2183 – Ordinateur école	900
2188 – Matériel de désherbage	7 100
2315 – Voirie communale	- 6 300
Total	**16 700**
Recettes	
1321 – Equipement Numérique Ecoles Rurales	7 000
1322 – Subvention de la Région	2 800
1342 – Produits des amendes de police	6 900
Total	**16 700**

Modification du tableau des emplois

Le Conseil décide de modifier le tableau des emplois pour créer deux emplois :

- Un poste d'adjoint technique polyvalent à compter du 1er janvier 2020 (contrat CDD transformé en stagiaire)
- Un poste de secrétaire de mairie à compter du 1er mai 2020 (remplacement d'un départ en retraite).

Fourrière animale : signature d'une convention

Le conseil autorise le Maire à signer une convention avec le Chenil de Keriounan, à Tréglonou, pour assurer le service de fourrière animale sur la commune.

Manifestation « Paroles en Wrac'h »

Le maire est autorisé à signer la convention liant 10 communes de la CCPA pour l'organisation et le financement de la manifestation « Paroles en Wrac'h ». Des ateliers participatifs seront mis en place pour la création de trois courts métrages, qui seront projetés à Coat-Méal le dimanche 8 mars 2020.

Questions diverses

Repas de cantine : facturation en cas de maladie

En cas de maladie, et sur production d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur des parents dans les 48 heures, les repas commandés et non consommés ne seront plus facturés à compter du 1er janvier 2020.

Motion concernant les dégâts provoqués par les choucas des tours

Le conseil adopte une motion demandant qu'une étude de la population des choucas des tours soit réalisée dans le Finistère, que l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle et que les dégâts sur les cultures soient supportés par l'Etat.

Point sur les travaux

- Carrefour des Trois Curés : en raison des intempéries, la circulation ne pourra pas être rétablie avant fin janvier
- Route de Mengleuz : les travaux de finition seront réalisés également en janvier.

Le Maire,
Yann LE LOUARN

Affiché le 17/12/2019